ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignants

Question écrite n° 96999

Texte de la question

M. Christian Estrosi interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative afin de connaître le nombre de professeurs remplaçants, le nombre moyen de professeurs affectés à un remplacement et la durée moyenne de celui-ci.

Texte de la réponse

La question du remplacement des enseignants absents constitue une préoccupation majeure du ministre de l'éducation nationale puisqu'elle touche, en effet, à la permanence et à la qualité du service public. Il faut noter tout d'abord, que le taux d'absence des enseignants n'est pas supérieur au taux d'absence constaté dans le reste de la population active. Chaque année, des moyens très significatifs sont consacrés au remplacement des enseignants. Ainsi dans le premier degré, le potentiel de remplacement composé d'enseignants affectés sur postes de zone d'intervention localisée ou de brigade départementale de remplacement s'élève à 27 402 équivalents temps plein. Cette population représente environ 8 % de la population totale des enseignants du premier degré en activité. Le taux d'efficacité qui mesure le nombre de journées d'absence effectivement remplacées par rapport au nombre total de journées d'absence s'élève à plus de 90 %. Par ailleurs, le taux de rendement qui mesure le nombre de journées de remplacement assurées rapporté au nombre de journées de travail dues par les enseignants remplaçants s'élève à plus de 80 %. Dans le second degré, les moyens mobilisables pour le remplacement et la suppléance représentent, un effectif de 15 254 équivalents temps plein (titulaires remplaçants, contractuels en CDI et CDD), soit 4,40 % de l'ensemble des enseignants affectés devant élèves en établissement. Le taux d'efficacité est de 96,22 % pour l'année scolaire 2009-2010, celui du rendement s'élève à 85,86 % pour la même année scolaire. Dans le 1er et le 2e degrés, les moyens de remplacement sont, depuis la rentrée scolaire 2010, abondés par les étudiants en master 2 dans le cadre de leur stage en responsabilité. Le recours à ces étudiants s'inscrit dans le cadre de la mise en place des nouvelles conditions du recrutement des enseignants qui ont pour objectif d'élever le niveau de qualification des enseignants et de les préparer progressivement au métier avant les concours de recrutement. Les élèves bénéficieront ainsi d'un vivier supplémentaire de personnels remplaçants.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 96999
Rubrique : Enseignement : personnel
Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative
Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13884
Réponse publiée le : 18 octobre 2011, page 11096